

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° AS364

présenté par

Mme Goulet, Mme Benin, M. Corceiro, Mme de Vaucouleurs, Mme Fontenel-Personne, M. Isaac-Sibille, M. Philippe Vigier, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, M. Hammouche, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

à l'amendement n° AS|263 de Mme Rixain

ARTICLE 5

Après le deuxième alinéa, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° A (*nouveau*) L'article L. 322 5 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les formations dispensées aux élèves de collège s'attacheront, notamment en ce qui concerne l'orientation et la découverte des métiers, à lutter contre les stéréotypes de genre qu'ils peuvent induire. Un arrêté conjoint des ministères de l'éducation nationale et du travail vient préciser cette disposition. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement propose une reprise de l'amendement 281 visant à lutter contre les stéréotypes de genre dans l'orientation des élèves dès le premier cycle de l'enseignement secondaire.

La lutte contre les stéréotypes de genre doit être engagée dès le plus jeune âge afin de toucher un panel plus large de la population, au moment où sont effectués les premiers choix d'orientation.